

# Argentre



N° 17  
JANVIER 99

Bulletin Municipal

---

---

---

---

---

---

<b>2</b>	<b>Réunions du Conseil Municipal</b>	<b>2-6</b>
	De juin 98 à novembre 98 .....	
<b>8</b>	<b>Commission Voirie-Environnement</b>	<b>7</b>
	Travaux de réfection des chemins ruraux .....	
	<b>Le Tri Sélectif</b>	<b>7</b>
	En quelques chiffres .....	
	Continuons .....	<b>8</b>
<b>10</b>	<b>CMEJ d'Argentré</b>	<b>9</b>
	Halloween .....	
<b>11</b>	<b>Recensement de la Population</b>	<b>10</b>
	Communiqué .....	
	<b>Ecole Élémentaire Publique J.-Y. Cousteau</b>	<b>10</b>
	Internet à l'école / Aménagement de la vie scolaire / Projets 98/99 .....	
<b>12</b>	<b>Ecole Maternelle «Les Dauphins»</b>	<b>11</b>
	Rentrée scolaire 98/99 : jour de fête .....	
	<b>Ecole St-Cyr / Ste Julitte</b>	<b>11</b>
	L'esprit de fête / Halloween à l'école .....	
<b>13</b>	<b>La vie des Associations</b>	<b>12</b>
	A.P.E.L. St-Cyr / Ste-Julitte .....	
	Club du 3 <sup>ème</sup> Age .....	<b>12</b>
	Comice Agricole Cantonal .....	<b>13</b>
	Familles Rurales .....	<b>13</b>
	Ecole de Musique et de Danse .....	<b>14</b>
	US Argentré :	
	- Edito du Président & organigramme .....	<b>15</b>
	- Section FOOTBALL .....	<b>16</b>
	- Section TENNIS .....	<b>16</b>
	- Section BASKET-BALL .....	<b>17</b>
	- Section CYCLO-SPORT .....	<b>17</b>
	- Section PÉTANQUE .....	<b>18</b>
	- Section TENNIS DE TABLE .....	<b>18</b>
	- Section BICROSS .....	<b>19</b>
	- Section RANDONNÉE PÉDESTRE .....	<b>19</b>
	- Section VOLLEY-BALL .....	<b>20</b>
<b>21</b>	<b>Informations Diverses</b>	<b>20</b>
	Horaires des Cars .....	<b>21</b>
	Calendrier des Fêtes 1999 .....	<b>21</b>
	La Poste - Mairie - La Déchetterie - Pensons au Voisinage .....	<b>22</b>
	Collecte des Ordures Ménagères - Centre Médico-Social .....	<b>23</b>



## Editorial

DEPARTEMENT  
de la MAYENNE



Mairie d'Argentré  
☎ 02 43 37 30 21

**A** l'heure où paraîtra ce bulletin, la deuxième tranche des travaux d'aménagement du centre bourg sera pratiquement terminée, seule restera la construction de la pergola qui doit remplacer le petit muret qui fermait la place derrière l'église, et les plantations.

Ces travaux ont beaucoup perturbé la circulation et le fonctionnement de l'agglomération pendant quelques mois. Malgré la gêne, malgré les inquiétudes légitimes quant à la circulation après travaux ou au coût, malgré les inévitables critiques ou commentaires désobligeants d'un petit nombre, vous les avez, dans votre majorité supporté avec beaucoup de calme et de bienveillance. La municipalité vous en remercie chaleureusement.

La fin de ce chantier, mais aussi la fin des travaux de construction d'une salle annexe à la salle des sports, de mise aux normes de la cantine et de finition du lotissement des Grandes Marzelles coïncidant avec la fin de l'année, le moment me paraît propice pour faire le point et rappeler les objectifs et la politique de développement entrepris par la municipalité.

Partant du constat que la commune d'Argentré devait continuer à se développer si elle ne voulait pas régresser et qu'il était souhaitable, pour conforter le commerce local et nous doter de certains équipements qui manquent encore, d'atteindre 3000 habitants à l'horizon 2005 ou 2006 (rythme de progression soutenu mais maîtrisé).

Conscients que nous avons certains handicaps par rapport à d'autres communes plus proches de Laval, que ce soit en terme de développement économique, de transport ou de voies de communication, mais convaincus aussi que nous possédions des atouts que ces mêmes communes n'avaient pas, notamment notre cadre naturel et notre environnement, nous avons décidé de jouer la carte du cadre de vie et de la qualité.

Déjà au cours du précédent mandat nous avons fait ce choix. Je ne rappellerai pas tous les travaux effectués alors, mais citerai seulement quelques exemples : embellissement des entrées du bourg, première tranche de travaux d'aménagement près du presbytère (maison médicale, tabac, pharmacie, etc...), construction d'une école primaire neuve, etc...

Nous avons continué dans cette voie avec la restauration d'un certain nombre d'immeubles anciens dans le centre bourg et avec la création des deux lotissements des Marzelles, qui font la part belle à l'environnement : le succès de ces derniers nous a conforté dans l'idée que ce choix était bon.

Les travaux qui se terminent vont donc dans le même sens. Les nécessités budgétaires nous obligeront à «souffler» pendant 5 ou 6 ans avant d'entreprendre la 3<sup>ème</sup> tranche qui concernera le parvis de l'église et le presbytère.

Pendant cette période, nous ne resterons pas inactifs et rien que pour l'année 1999 plusieurs projets verront le jour : création du lotissement du «Haut des Faluères», construction d'une classe à l'école maternelle, d'un vestiaire au terrain de sports des Marzelles, de la voie d'accès au lotissement des Grandes Marzelles, etc...

La trêve de Noël et du Jour de l'An sera de courte durée mais elle sera la bienvenue et l'occasion pour moi de vous présenter  
au nom de la municipalité,

*mes meilleurs vœux pour 1999.*





## Séance du 8 juin 1998

### Audit Assurance

La situation actuelle de la commune, concernant les assurances, est la suivante : 6 assureurs - 8 contrats - 68.000 F de primes.

L'objectif actuel est de :

- regrouper les contrats sur un seul et même assureur,
- vérifier que les primes payées soient au juste tarif,
- vérifier que tous les risques soient bien couverts.

C'est surtout ce dernier point qui est préoccupant et il est indispensable de faire le tour des zones de risques d'une manière exhaustive. C'est pourquoi il vous est proposé de faire appel aux services d'un cabinet spécialisé, totalement indépendant des compagnies d'assurances. La mission confiée à ce cabinet serait la suivante :

- diagnostic des risques
- audit d'assurance
- organisation de la consultation des assureurs :
  - élaboration
  - rapport de consultation
  - vérification du contrat définitif.

Deux cabinets (RISK'OMNIUM et F.B.C) ont été consultés, vous trouverez ci-joint le détail de leurs propositions.

Ces deux propositions couvrent la mission fixée avec une réponse plus complète et précise de RISK'OMNIUM.

Le mode de calcul des honoraires est différent et difficilement comparable : 18.000 F. HT pour RISK'OMNIUM, 7.500 F H.T pour F.C.B PLUS 100% du gain sur primes actuelles réparti sur 2 ans.

1- Il vous est demandé de vous prononcer sur l'organisation de cet audit.

2- Dans l'affirmative, il vous est demandé de choisir un cabinet et d'inscrire le montant nécessaire au budget 1998 sous forme de décision modificative avec prélèvement sur le poste "dépenses imprévues".

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à l'organisation d'un audit sur les assurances de la commune, choisit le cabinet F.C.B. et décide d'inscrire la somme 10 000 F au budget 1998 sous forme de décision modificative avec prélèvement sur le poste "dépenses imprévues".

### Atelier Théâtre

Durant l'année scolaire 1997 - 1998, l'atelier théâtre a très bien fonctionné et à donné toutes satisfactions, aussi bien aux enfants, aux familles qu'aux organisateurs. Conseil municipal accepte d'encaisser le montant des participations des familles qui s'élève à 5.000F et mandaté à l'intervenant la somme prévue dans le contrat du 08.10.1997, soit 4.600 F.

### Tarifs Cantine et Garderie

Le Conseil municipal applique, à compter du 1er septembre 1998, une augmentation de 1,8% (taux maximum prévu) sur les

tarifs des repas préparés pour les enfants par le restaurant scolaire et sur les tarifs de la garderie. Les nouveaux tarifs, applicables au 1er septembre 1998 seront donc les suivants :

#### Restaurant scolaire

Repas enfant :	15,85 F
Repas adulte :	24,20 F
Repas personnes âgées :	20,90 F
Repas préparé pour l'extérieur :	
Enfant :	14,85 F
Adulte :	22,10 F

#### Garderie

Matin ou soir :	8,55 F
Matin et soir :	13,40 F
Demi-journée :	16,25 F
Journée :	23,80 F

### Elevage de porcs

Une enquête publique du 19 mai au 19 juin 1998, sur le dossier présenté par Monsieur Jean-Claude BESNARD, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 82 truies, 300 porcelets en post-sevrage et 550 porcs à l'engraissement, à Saint Cénére, lieu dit "Le Pontceau". L'affichage a été effectué dans la commune d'Argentré. La commune d'Argentré n'est pas touchée par le plan d'épandage. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jean-Claude BESNARD de Saint Cénére.

Après discussions, notamment sur le nombre croissant d'avis à émettre sur les installations classées cette année, le conseil municipal émet des réserves et s'inquiète de la prolifération de l'extension des élevages porcins dans le secteur.

### Aménagement du Centre Bourg

Après présentation à l'assemblée du projet d'aménagement du centre bourg, 2<sup>ème</sup> phase, il est demandé au conseil municipal de décider le lancement de l'appel d'offres de ce projet et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant (contrats, marchés, ...).

### Travaux de voirie

Après présentation à l'assemblée du projet de travaux de voirie du lotissement " les Grandes Marzelles", 2<sup>ème</sup> phase, il est demandé au conseil municipal de décider le lancement de l'appel d'offres de ce projet et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant (contrats, marchés, ...)

### Don à la Commune

Un habitant d'Argentré a fait un don à la commune de 50,00 F par chèque, un remerciement de service rendu par les employés administratifs de la mairie (photocopies) Il est demandé au conseil municipal d'accepter que la commune encaisse ce chèque. Afin de ne pas attendre la réunion suivante du conseil municipal, il



est également demandé à l'assemblée d'autoriser la commune à encaisser tous les dons et libéralités qui pourraient être faits à son profit à l'avenir.

## Achat de terrain

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 1998, ce dernier avait décidé de m'autoriser à négocier le prix d'achat avec Monsieur et Madame VANDENDRIESSCHE et à signer les actes relatifs à l'achat du terrain cadastré section E .n°430. Après discussions avec Monsieur et Madame VANDENDRIESSCHE, nous nous sommes arrêtés au prix de 20.00 F pour ce terrain. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes relatifs à l'achat du terrain cadastré section E n°430, moyennant le prix de 20.000 F, avec Monsieur et Madame VANDENDRIESSCHE, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## Cuisine Municipale

Au cours des réunions de la commission d'appel d'offres des 5 et 7 mai 1998, les entreprises et les montants retenus pour l'extension et l'aménagement de la cuisine municipale sont :

- Gros oeuvre LEDAUPHIN	264.811,02 F
- Etanchéité (charpente) CEBI	32.434,16 F
- Menuiseries bois PELE	47.3430,25 F
- Plâtrerie / cloison sèches PLAFITECH	39.933,68 F
- Carrelage / faïence GUERIN	76.960,78 F
- Peinture / sols souples LUCAS	54.421,29 F
- Electricité LAPIERRE	69.860,83 F
- Plomberie sanitaire - ventilation - chauffage SCF	128.703,54 F
TOTAL T.T.C	714.468,55 F

Il est précisé que le lot n°8 fait l'objet d'un marché négocié suite à appel d'offres infructueux.

## Création d'un poste d'agent administratif

le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent administratif sur lequel sera nommé Monsieur Samuel MIGNOT, comme stagiaire pendant un an, avant d'être titularisé.

Dès que le Conseil Régional nous aura transmis l'arrêté de nomination de Madame Catherine BOUILLY, le poste de rédacteur qu'elle occupait pourra être supprimé.

## Séance du 6 juillet 1998

### Centre Bourg

Au cours de sa séance du 2 février 1998, le conseil municipal a décidé de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Mayenne pour assurer l'étude et la direction des travaux d'aménagement du centre bourg 2ème tranche.

Ce concours a été autorisé par décision du Préfet de la Mayenne en date du 15 juin 1998.

Après étude, la Direction Départementale de l'Équipement propose une estimation prévisionnelle s'élevant à 2 212 317,00 F hors TVA, aux conditions économiques du mois suivant : juin 98. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette estimation qui devient le prix objectif.

Le taux de rémunération de ce concours est fixé à 3,80%.

La rémunération initiale du service est donc égale à 84 068,05 F hors taxes, soit 101 386,07 F TTC.

## Compte Administratif

Après présentation du compte administratif 1997 faisant apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 2.774.909,05 F

Déficit d'investissement : - 2.267.659,52 F

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 1997.

## Compte de gestion 1997

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1997 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1997, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations sont régulières et qu'elles n'appellent aucune observation complémentaire, 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1997, y compris celles relatives à la journée complémentaire, 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1997 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Le conseil municipal approuve le compte de gestion 1997 du receveur municipal et le déclare conforme au compte administratif.

## Budget Primitif

L'exercice 1997 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2.774.909,05 F. La commune ayant la possibilité d'affecter à la section d'investissement tout ou partie de cet excédent de fonctionnement et afin d'assurer en partie le financement des dépenses d'investissement prévues pour 1998, il est proposé au conseil municipal d'affecter au budget primitif 1998 l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 1997 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 571.449,00F

Virement en investissement (réserves) : 2.203.460,00F



## S.I.A.E.P. d'Argentré

Une enquête publique a eu lieu, du 15 juin au 1er juillet 1998, concernant le dossier présenté par le S.I.A.E.P. d'Argentré Sud, en vue d'être autorisé à rejeter des eaux épurées de la station d'épuration des eaux usées d'Argentré dans la rivière "La Jouanne". L'affichage a été effectué dans la commune d'Argentré.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par le S.I.A.E.P. d'Argentré Sud.

## Effacement des réseaux

Le Conseil Général a décidé d'amplifier de façon significative ses aides en faveur de l'effacement des réseaux, en partenariat avec le Syndicat d'électrification et du gaz de la Mayenne, EDF et France Télécom.

Ainsi, au cours de sa réunion du 23 juin 1998, l'assemblée départementale a adopté de nouvelles modalités d'aides en faveur des collectivités qui réalisent des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques et décidé de participer à hauteur de 30% de la dépense restant à la charge des collectivités locales dans la limite d'une tranche annuelle de travaux plafonnés à 350 000 F HT.

Il a, par ailleurs, donné un accord de subvention pour la tranche de travaux réalisée cette année dans notre commune pour un coût de 290 000 F, étant précisé que sa participation de 30% sur la dépense restant à notre charge après participation de 20% de France Télécom, soit 69 600 F (30% de 232 000 F), nous sera versée après production de différentes pièces.

Le conseil municipal approuve les travaux d'effacement téléphonique tels que décrits précédemment, pour un montant de 290 000 F, sollicite l'aide départementale précitée.

## C.G.E.A. Onyx

La CGEA ONYX nous a transmis l'avenant n°1 au contrat d'enlèvement des bornes à verre et des bornes à plastique 3m<sup>3</sup> mettant fin au 31 mars 1998 au contrat du 1er juin 1996.

Elle nous a également transmis l'avenant n°2 au contrat d'enlèvement de la borne à papier mettant fin au 31 mars 1998 au contrat initial du 1<sup>er</sup> août 1996.

Le conseil municipal approuve ces fins de contrats au 31 mars 1998 et autorise le Maire à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

## Suppression du poste de rédacteur territorial

Le Conseil Régional ayant procédé à la mutation de Madame Catherine BOUILLY au 1er juillet 1998, suite à sa mise à disposition, il y a lieu de procéder à la suppression du poste de rédacteur territorial qu'elle occupait à la mairie d'Argentré.

Il est demandé au conseil municipal de décider de la suppression du poste de rédacteur territorial.

## Acquisition de terrains

Il avait été décidé, lors de la réunion du conseil municipal du 8

décembre 1997, afin d'aménager un passage le long de la Jouanne, d'acheter une bande de terrains cadastrés section E n° 1438 et n° 1704 moyennant un prix d'achat d'environ 8 à 10 F le m<sup>2</sup>.

L'avis du domaine en date du 12 mars 1998 estime le prix des terrains cadastrés section E n°1438 et n°1704 à environ 7 F le m<sup>2</sup>.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à acheter une partie des terrains E 1438 et E 1704 et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Après discussions, le conseil décide d'autoriser le Maire à acheter les parties de terrains mentionnés ci-dessus pour un prix moyen de 10 F le m<sup>2</sup> et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

## Séance du 7 septembre 1998

### Tracteur en panne

Le tracteur John Deere de la commune est tombé en panne cet été. Il a été décidé de le réparer et le moteur a été refait par Jardiloisirs pour un montant de 25 864,90 F.

### Subvention

Une demande de subvention (environ 140 000 F) pour aménagements communaux de qualité avait été transmise au département.

En juin 1998, le Conseil Général a modifié les modalités d'attribution des subventions. En appliquant ces nouvelles modalités, la subvention pourrait atteindre 300 000 F.

il nous est proposé de choisir entre les anciennes et les nouvelles modalités d'attribution de cette subvention.

Le conseil municipal modifie le plan de financement pour un montant total hors taxes de un million de francs, et demande la subvention correspondante à ce montant de travaux, soit 300 000 F.

### Actions à caractère humanitaire

Lors de l'élaboration du tableau des subventions accordées par la commune pour l'année 1998, une somme de 3 750 F avait été affectée aux «actions à caractère humanitaire». Cette somme est toujours disponible.

La famine frappe en ce moment le Soudan. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer cette subvention à une organisation humanitaire ou caritative venant en aide à ce peuple et d'autoriser le Maire à en effectuer le règlement.

D'autre part, la situation au Soudan nous a été révélée fin juin-début juillet et, pendant la période de vacances, le conseil municipal ne s'est pas réuni, nous empêchant d'adresser notre aide malgré l'urgence.

Pour éviter que pareille chose ne se reproduise et nous permettre d'intervenir avec rapidité et efficacité, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire, chaque année, à prendre seul la décision d'attribuer tout ou partie de cette subvention, en



fonction de l'urgence et de la gravité de la situation aux organismes ou œuvres, caritatifs ou humanitaires, concernés.

## Nomination au poste de régisseur

Suite à la mutation de Madame Catherine BOUILLY, le 1er juillet 1998, il convient de nommer un nouveau régisseur de la régie pour l'encaissement des tickets de cantine et de garderie.

Avec leur accord, le conseil municipal nomme Madame Michelle MAILLET (ex-régisseur suppléant) comme régisseur et Monsieur Samuel MIGNOT comme régisseur suppléant.

## Séance du 5 octobre 1998

### Lave-linge en panne

Le lave-linge de la cantine est tombé en panne et nous avons dû en racheter un, pour la somme de 1 735 F.

### Atelier Théâtre

L'association atelier théâtre vient de se créer afin de permettre à des enfants de la commune de bénéficier de cours de théâtre par un professeur du Théâtre du Tiroir.

Afin de pouvoir démarrer correctement, elle demande une subvention exceptionnelle de 4 000 F sur un budget total de 17 000 F.

De plus, l'an passé, l'atelier théâtre avait fonctionné, par le biais de la mairie, en demandant une participation des familles et en payant l'intervenant. Il en est résulté un trop perçu de 400 F qui pourrait être reversé à l'association atelier théâtre sous forme de subvention.

Le conseil municipal accorde à cette association une subvention exceptionnelle de 4000 F ainsi que de lui reverser le trop perçu de l'an passé de 400 F.

### Gardiennage des églises communales

La Préfecture nous a informé que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales ne pourra faire l'objet d'une hausse pour l'année 1998.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure, en 1998, celui fixé pour 1996, soit 2 879,88 F pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Le conseil municipal approuve la reconduction de cette indemnité de gardiennage pour 1998 pour le montant indiqué ci-dessus.

### Droit de préemption urbain

Au mois d'août 1998, la commune a exercé son droit de préemption urbain, suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, concernant un jardin sis Les Grands Jardins, rue de Beausoleil à Argentré, cadastré section E n°39.

La partie réservée de ce terrain ne prend qu'une petite pointe. Le

Maire propose au conseil municipal que l'on revienne sur la préemption, à condition que les acquéreurs s'engagent à nous céder cette pointe, au prix d'acquisition (revalorisé en fonction du nombre d'années depuis l'acquisition), si la commune en a besoin un jour.

### Plantation «Lotissement de Bel-Air»

Le conseil municipal souhaitant améliorer le cadre de vie de la commune d'Argentré a décidé de réaménager les espaces verts. C'est dans cet objectif que l'espace vert central du lotissement de Bel Air va être modifié et des plantations d'arbres et d'arbustes vont être effectuées.

Attendu que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 50% pour une dépense subventionnable de 10 000 F pour des plantations ornementales.

Le conseil municipal sollicite la subvention départementale pour les plantations prévues au lotissement de Bel Air.

### Plantation «Cuisine Municipale»

Suite aux travaux d'aménagement de la cuisine municipale, le conseil municipal souhaite aménager un espace vert avec plantation d'arbres et d'arbustes, afin d'agrémenter le passage qui conduit à la cuisine.

Attendu que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 50% pour une dépense subventionnable de 10 000 F pour des plantations ornementales.

Le conseil municipal sollicite la subvention départementale pour les plantations prévues à la cuisine municipale.

## Séance du 2 novembre 1998

### Eau potable

Après présentation par Monsieur JAOUEN des rapports annuels du S.I.A.E.P., sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, qui ont été mis à disposition du public.

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels pour 1997 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

### Plan d'Occupation des Sols

Le conseil municipal adopte le projet de modification du plan d'occupation des sols qui sera soumis à enquête publique dans les prochains mois.

### Acquisition de terrains

Les terrains cadastrés section A n°773 et A n°772 d'une contenance de 652 m<sup>2</sup> ont un acquéreur.

Etant donné son emplacement en plein centre bourg et compte



tenu des perspectives de développement communal, ce terrain présente un très grand intérêt tant pour la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat social que pour l'organisation, l'extension et l'accueil d'activités économiques.

La commune possédant, dans cette zone, un droit de préemption urbain, le conseil municipal exerce ce droit et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'achat de ce terrain, selon les conditions et prix prévus dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 87 000 F HT, plus frais.

Le terrain cadastré section A n°809 d'une contenance de 358 m<sup>2</sup> contiguë a un acquéreur.

Etant donné son emplacement en plein centre bourg et compte tenu des perspectives de développement communal, ce terrain présente un très grand intérêt tant pour la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat social que pour l'organisation, l'extension et l'accueil d'activités économiques.

La commune possédant, dans cette zone, un droit de préemption urbain, le conseil municipal exerce ce droit et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'achat de ce terrain, selon les conditions et prix prévus dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 60 000 F HT, plus frais d'acte.

## Logements sociaux

L'implantation de logements sociaux, sur les parcelles n°1 et n°2 du lotissement «Les Terrasses» est actuellement à l'étude par la SARL RO'ME Architectes d'Angers.

Le conseil municipal approuve le principe de la cession gratuite, par la commune, à un organisme H.L.M. qui construira et gèrera ces logements sociaux et autorise le Maire à signer la convention correspondante, sous réserve toutefois de la faisabilité de cette opération.

## Création d'une régie de recettes

Pour les divers encaissements effectués à la Mairie, il est souhaitable de mettre en place une régie générale de recettes.

Le conseil municipal approuve le projet et crée la régie de recettes correspondante au 1<sup>er</sup> décembre 1998.

## Travaux d'aménagement et d'extension de la cuisine municipale

Le coût définitif des travaux d'aménagement et d'extension de la cuisine municipale s'établit à 882 916 F, soit un dépassement de 82 916 F par rapport au budget prévu.

Le financement des travaux est le suivant :

Subvention.....	50 000 F
Emprunt.....	700 000 F
Fonds propres (FCTVA).....	132 916 F

Le conseil municipal adopte le coût définitif et inscrit le complément nécessaire au budget 1998, sous forme de décision modificative et met en place l'emprunt de financement de 700 000 F tel que prévu au budget de l'année 1998 et au plan de financement.

## Effectifs scolaires en hausse : projet de construction

Les effectifs scolaires de la rentrée de septembre 1998 sont proches de seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle «Les Dauphins».

La population communale étant en légère augmentation, cette classe supplémentaire sera sans doute créée dans les années à venir.

Il est donc nécessaire de prévoir, dès maintenant, un projet de construction et il est demandé au conseil municipal de décider le lancement de l'étude de ce projet, de lancer un appel de candidatures pour un architecte et d'autoriser le bureau municipal à choisir cet architecte, au vu des candidatures, et de signer la convention correspondante.

## Mise au point sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et son exonération de 2 ans

Quelques nouveaux contribuables se sont étonnés d'avoir reçu un avis d'imposition de la T.F.P.B. en 1998 alors, qu'ayant pris possession de leur habitation en 1997, ils pensaient être exonérés pendant 2 ans.

A compter de 1992, l'État a décidé de supprimer les exonérations de la T.F.P.B. pour la part perçue au profit des communes et de leurs groupements pour les immeubles non financés au moyen de prêts aidés par l'État.

Jusqu'en 1991, le Code Général des Impôts prévoyait cette exonération mais l'État versait aux collectivités locales la compensation financière correspondant à l'imposition qui aurait été établie s'il n'y avait pas eu exonération.

En fait, comme l'État a décidé de ne plus exonérer, il a décidé de ne plus compenser. Mais il a également prévu que les collectivités locales, si elles voulaient continuer, pourraient le faire, ce qui correspondait alors à une perte de recettes puisqu'il n'y avait plus cette compensation de l'État.

Fin 1992, le Conseil Municipal a débattu du maintien ou non de l'exonération et la décision avait été prise de la supprimer. Or, pour une raison inconnue, la délibération n'avait pas été établie et la décision était restée sans suite puisque sans délibération, l'exonération était maintenue.

S'étant rendu compte de cette situation, le Conseil Municipal a de nouveau débattu du sujet le 6 mai 1996 confirmant la décision de 1992 de supprimer l'exonération de la TFPB pour les constructions nouvelles à usage d'habitation non financées par des prêts aidés par l'État et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Cette décision était motivée par :

- la situation financière de la commune qui souhaitait préserver sa capacité en financement,
- une certaine équité entre tous les contribuables (anciens et nouveaux),
- le refus de la commune d'assumer le désengagement de l'État.

Dorénavant et afin d'éviter tout malentendu postérieur, cette décision sera portée à la connaissance des bénéficiaires d'un permis de construire.



La somme de 265 000 F inscrite au budget pour la réfection des chemins ruraux concerne les chemins suivants :

- Chemin Rural de la Maison Neuve
- Tronçon de la Bodardière
- l'Adrier
- La Bizolière
- La Martinière
- La Grande Choltière
- Les Choltières
- Le Lotissement des Bruyères.

Par ailleurs, 50 000 F sont consacrés à la réfection des fossés.

## en quelques chiffres le tri sélectif



Vous pourrez comparer avec le tableau le tonnage des déchets sélectifs collectés dans les diverses communes de notre secteur du 1er janvier au 31 octobre sur 10 mois et pour les 15 communes du secteur, il aura été collecté 790 tonnes.

70 tonnes de plastique

527 tonnes de verre

187 tonnes de papier

Ce qui, sur un an, représente 45 kg/habitant en déchets recyclables pour une moyenne de 38 kg.

**Pour Argentré uniquement :**

**4 kg de plastique par habitant**

**29 kg de verre par habitant**

**12 kg de papier par habitant**

La commune bénéficiera d'un soutien financier éco emballages de 4 170,54 F sur les déchets recyclés.

Ce tonnage de déchets sélectifs, vient diminuer le tonnage ordures ménagères qui rappelle le à un coût pour la commune d'environ 650 F la tonne (collecte + traitement).

**Donc ces efforts de tri ne sont pas négligeables.**

Nous rappelons que les gros cartons d'emballage, qui ne peuvent être déposés dans les conteneurs (orifice trop petit) doivent être déposés dans les bennes à la déchetterie route du Rocher et non pas avec les ordures ménagères.

■ La Commission Environnement

**Tableau comparatif : tonnage des déchets sélectifs collectés dans les diverses communes.**

	RATIO / Kg / an / Habitant (simulation sur 12 mois)		
	papier	verre	plastique/ alu/acier
Ahuillé	7,501	11,768	1,842
Andouillé	4,575	33,159	4,706
Argentré	11,725	29,189	3,553
Bonchamp	17,402	32,640	5,409
Châlons du Maine	19,034	23,586	3,390
Entrammes	7,858	33,393	3,886
Forcé	11,377	31,231	4,420
La Chapelle-Anthénaise	9,894	17,501	1,870
L'Huisserie	7,742	38,898	3,292
Louvigné	19,120	34,636	6,506
Montflours	12,357	33,957	3,438
Montigné le Brillant	12,197	29,688	4,454
Parné sur Roc	13,367	38,814	3,924
Soulgé sur Ovette	10,657	29,460	3,915
St Jean sur Mayenne	5,756	23,891	3,424

### HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE Chemin du Rocher

**Du 01/10 au 31/03**

Lundi 11h - 12h  
Samedi 14h - 17h

**Du 01/04 au 30/09**

Lundi 11h - 12h  
Mercredi 17h - 19h30  
Samedi 14h - 18h

# LE TRI SELECTIF

## Continuons

Depuis le 1er avril, la Municipalité a installé 4 emplacements tri sélectif avec 3 conteneurs dans chaque point :

**PAPIER CARTON,  
PLASTIQUE, BRIQUE ALIMENTAIRE,  
et EMBALLAGE METALLIQUE,  
VERRE.**

### Pourquoi ce tri ?

#### Pour protéger l'environnement

Le recyclage permet d'importantes économies d'énergies et évite des pollutions.

#### Pour créer des emplois

Ces activités nouvelles sont génératrices d'emploi.

#### Maîtriser les coûts

Le coût de traitement à la tonne augmente régulièrement. La collecte sélective permet de diminuer les quantités à traiter. Coût du traitement ordures ménagères + collecte environ 670,00 F la tonne. Gros encombrants branchage à la benne environ 380,00 F. Déchet sélectif uniquement coût de collecte 75,00 F par vidage de conteneur.

#### Etre citoyen responsable

Les décharges seront fortement réglementées en 2002 pour ne plus polluer. Cela ne mérite-t-il pas quelques efforts.

### Rappel des emplacements des Conteneurs

- La Poste
- Chemin des Marzelles
- Ecole JY Cousteau
- Entrée de la Déchetterie.

A l'automne, les 2 premiers seront regroupés en un seul endroit aménagé, à l'emplacement actuel des cars.

Les 2 premiers mois ont permis de constater que tout le monde a bien répondu à l'invitation à trier, même au point de faire déborder certains conteneurs.

A ce sujet, nous venons d'y remédier en organisant 1 vidage par semaine au lieu d'un par quinzaine.

Le responsable de l'entreprise chargé de la collecte nous invite à écraser les bouteilles plastiques afin d'augmenter la capacité de stockage, et nous précise que les bouchons laissés sur les bouteilles, ne représentent pas vraiment un problème. Enfin, il nous a rappelé que son entreprise collectait encore beaucoup de déchets de pelouse et végétaux de toute sorte, dont le poids et donc le coût de traitement est alors important. nous avons donc demandé à l'entreprise de ne plus collecter les tontes de pelouses et branchages.

Afin d'améliorer le dépôt à la déchetterie, le conseil municipal a décidé le 4 mai d'augmenter les heures d'ouverture au printemps et en été.

### Horaires d'ouverture de la déchetterie - Chemin du Rocher

Lundi : 11 h - 12 h  
Mercredi : 17 h - 19 h 30  
Samedi : 14 h - 18 h.

**NB :** Les conteneurs en campagne sont réservés exclusivement pour les déchets ménagers. Dans ces conteneurs, il est encore remarqué beaucoup de gros encombrants de toute nature (bâches plastiques, ferrailles, appareils ménagers, végétaux, etc...)

Le nouvel horaire de la déchetterie doit permettre d'améliorer cette situation.

Pour la Commission environnement  
Y. MEZIERE





**Cette année 1998, le conseil municipal a réalisé la fête d'Halloween.**



Beaucoup d'enfants sont venus célébrer cette fête (environ 100 enfants). Le lieu de rendez-vous était la salle du club 3<sup>ème</sup> âge à 18h30. Les enfants avaient des sacs et étaient déguisés en sorcières, citrouilles, monstres, etc... Ils étaient répartis en plusieurs petits groupes de 8, 9 et devaient sonner chez les gens pour récolter des bonbons. Des accompagnateurs étaient avec eux pour les accompagner. Cette fête durait jusqu'à 20h. A cette heure-ci tous les enfants revenaient avec leurs sacs remplis de bonbons. Ils les rassemblaient tous puis les grands personnes les partageaient dans plusieurs sacs pour les donner aux enfants.



Certains habitants donnaient des paquets de gâteaux, et nous ne pouvions pas les partager. Nous les avons donc offerts à une association pour les personnes en difficulté.



Le Conseil Municipal des Jeunes d'Argentré vous remercie d'avoir acheté tous ces bonbons pour faire le bonheur de tous ces enfants.

■ Anaïs, Anne, Freddy, Hélène, Julie C., Julie S., Justine, Mathilde, Maxime, Oumy, Pauline B., Pauline S.

# communiqué recensement de la population



## Le recensement de la population, c'est pour bientôt !

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en «communautés» (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensés dès février. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa

nationalité, son âge, est concernée. Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, sportifs,...). Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

## école élémentaire publique Jacques-Yves Cousteau



### Internet à l'école

Les enfants d'aujourd'hui seront les utilisateurs de demain de ce nouvel outil de communication, l'équipe pédagogique juge donc important de familiariser les élèves de l'école à internet.

### Un nouvel outil pédagogique

CE QUE PERMET INTERNET	CE QUE PEUT EN FAIRE LA CLASSE (quelques exemples non limitatifs)
messagerie électronique	correspondances scolaires : entre classes de villes, de pays différents (notamment en rapport avec le programme de géographie)
bases de données informatives (sites,...)	travail sur l'information - prise d'informations (pour des exposés par exemple)
espace création de son propre site	mise en place de la démarche technologique (concevoir, fabriquer, transformer) certainement le point fort de cet outil pédagogique

Lors du Conseil d'école du vendredi 13 novembre 1998, une demande a été formulée en ce sens auprès de la municipalité : - abonnement, communications et achat de matériel.



### Aménagement de la vie scolaire

Mmes Bruand et Oger arrivent à l'école en tant qu'aides éducatrices. Elles apportent une aide à l'équipe éducative prioritairement dans les classes et permettent l'animation de divers ateliers (informatique, internet, arts plastiques, musique, BCD.) hors temps scolaire.

Un projet d'étude surveillée encadrée par les deux aides éducatrices est en préparation.

### Quelques projets pour 98-99

Classe de neige aux Etables du 09/01/99 au 16/01/99 avec activité ski de fond.

**Activités sportives** avec rencontre entre plusieurs écoles : endurance, rugby, volley ball, athlétisme. Piscine, pendant la quatrième période.

### Défi lecture CM2-6ème

Echange de questionnaires et de réponses sur une liste d'ouvrages (romans, BD, CD roms, poésies...) établie entre l'école et le collège. Une rencontre est prévue en fin d'année scolaire.

### Enseignement de l'anglais au CM2

Cette enseignement est assuré, depuis la rentrée, par Monsieur Réthoré, professeur d'anglais au collège Fernand Puech. Conformément aux nouvelles instructions officielles, les élèves ont 2 séances de 45 minutes de cours d'anglais par semaine.

Les années passées, les élèves de CM2 recevaient une initiation à l'anglais. Par contre, cette initiation est poursuivie par les enseignants dans les autres classes.

**Différentes sorties** sont programmées tout au long de l'année scolaire : Gendarmerie - Boulangerie Caserne Pompiers - Jublains Musées.



Les élèves de CE2 visitent la Gendarmerie d'Argentré.

# école maternelle publique "Les Dauphins"

Le jour de la rentrée fut un jour de fête. Sur les conseils de notre ministre, les nouveaux élèves ont été accueillis à l'école dans une ambiance festive (chants, goûter, cadeau de bienvenue).

Cette année, les enfants assisteront à 3 spectacles (1 par trimestre) : Y-a-t-il une sorcière dans le grenier ? Anga et le feu, Sur les traces des loups. Une nouvelle intervention de l'ADDM permettra aux enfants de découvrir les contes traditionnels, cette activité concernera tous les élèves de la section des petits à la section des grands.



Les élèves de la section des moyens-grands bénéficieront de 7 séances de piscine du 1<sup>er</sup> mars au 12 avril. De plus, ils participeront à une classe de découverte de 4 jours à Laval (visite du centre de secours, de la gare, de la ludothèque, du musée école, de la bibliothèque et du vieux Laval), une promenade sur la Mayenne et une sortie en train sont aussi programmées. Une sortie d'une journée pour les élèves des sections petits et petits-moyens sera aussi organisée, le lieu restant à définir.

Les enfants de la section des petits-moyens sont allés visiter la boulangerie de M. et Mme Lecaplain afin de connaître les différentes étapes de la fabrication du pain.

Cette nouvelle année scolaire sera marquée par la parution d'un journal scolaire trimestriel "La Gazette des Dauphins".

**BONNE FIN D'ANNÉE À TOUS ET MEILLEURS VŒUX POUR 1999  
DE LA PART DE TOUS LES ÉLÈVES ET DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE.**



# école catholique mixte St-Cyr / Ste Julitte

## L'esprit de fête !

A chaque fin d'année scolaire, à l'école, on est en fête. Oh ! Pas une fête extraordinaire, on est simplement heureux d'être ensemble.

On attend longtemps ce jour-là, on le prépare si bien que tout ce temps passé est déjà un peu la fête. Le grand jour arrive... Il explose de ses mille feux de joie. On s'embrase et on s'embrasse. Les yeux des petits et des grands n'en finissent pas de briller. Les sourires fleurissent sur les visages maquillés... Tous ont envie de rire, de chanter, de danser... La fête prend naissance, se révèle dans les rencontres, la joie partagée, les gestes les plus spontanés. Et puis la fête se termine, nous n'avons pas envie de nous quitter, nous voudrions bien rester encore ensemble, mais il est tard, il faut rentrer. Demain, à l'école, au travail, on se rappellera les bons moments... et déjà, on parlera de l'année prochaine, car il y en aura une autre l'année prochaine, encore mieux, encore plus belle.

## Halloween à l'école

C'est dans le cadre de l'initiation à l'anglais que les élèves de l'école St-Cyr / Ste Julitte ont préparé Halloween. Cette fête était pour eux l'occasion de découvrir la signification de cette tradition celte, de comprendre son évolution jusqu'à aujourd'hui, d'utiliser les notions étudiées et... de s'amuser !



Les lanternes, les costumes, les tartes au potiron étaient réussies et si nous avons fêté Halloween avant les vacances, cela n'a pas empêché nos fantômes, nos monstres et nos sorcières de revenir le 31 octobre hanter Argentré sur l'invitation du conseil municipal d'enfants et de jeunes.



# La vie des Associations A.P.E.L. Ecole St-Cyr / Ste-Julitte



## Nouvelle année, nouveau départ !

Depuis trois ans, l'Association de Parents d'Elèves de l'école St-Cyr/Ste-Julitte invite enfants, parents, grands-parents, amis le premier dimanche d'octobre à participer à la «randonnée de rentrée».

Pouvoir se rencontrer, échanger, mais aussi permettre aux anciens élèves de se replonger dans l'ambiance familiale de l'école ; c'est le premier objectif de cet après-midi. Quand tout cela se déroule dans la bonne humeur, que demander de mieux ?

Cette année, beaucoup étaient présents pour une Chasse au Trésor mouvementée. Le questionnaire permettait à tous de s'investir : botanistes, historiens... et chaque équipe devait à la fin écrire et interpréter une chanson sur l'air du Petit Navire. Est-il nécessaire de dire que le goûter final dans la cour de récréation fut très animé ? Chacun a pu repartir avec une part du trésor. Rendez-vous le 1er dimanche d'octobre 1999...



**SUR VOTRE AGENDA, RETENEZ BIEN :**  
Vendredi 18 décembre, Arbre de Noël  
Samedi 30 janvier, Soirée Sénégalaise

# La vie des Associations Club du 3<sup>ème</sup> Age



En cette fin novembre, les premières gelées nous font regretter le beau temps de l'été et les souvenirs.

Un petit voyage dans le Morbihan nous a fait découvrir de jolis villages fleuris et nous a fait rêver à la saison prochaine.

En août, le spectacle du Puy du Fou nous a ravi tout en nous faisant réviser notre histoire. Mais nous aimons aussi les chemins de notre bocage : un peu de botanique pour répertorier les beaux arbres des Coprins, des Grillots, des Marzelles...

Un pèlerinage à Sainte-Rita dans sa chapelle si haut perchée, suivi d'un repas bien mérité après l'escalade du sentier... une incursion à Entrammes pour essayer de comprendre l'usage de thermes Gallo-romains, retour par la rive gauche La Mayenne avec un passage à l'Abbaye, un coup d'œil à la laiterie et franchissement de la Jouanne, un peu périlleux.

Nos promenades du premier lundi de chaque mois se sont terminées par le circuit de Mont-Besnard et ses bosses...

Pour clore la saison, les voitures nous ont conduit au carrefour du château d'eau de la Chapelle-Rainsouin et à pied, nous avons marché vers Soulgé, en longeant la Bizollière, la Colinière, tout en admirant une belle maison en cours de restauration et les semailles d'automne dans un grand... grand... grand champ. Qu'il est loin notre clocher.

Avec émotion, nous avons fêté les Noces d'Or de nos amis pour leurs 50 ans de vie familiale. Et déjà, il nous faut penser à l'année prochaine, avec l'Assemblée Générale du 14 janvier à laquelle nous convions tous les adhérents et aussi tous les retraités anciens et nouveaux qui veulent se distraire dans la joie et l'amitié. A bientôt.

I. Goulay

# La vie des Associations Comice agricole cantonale



Le comice agricole du canton d'Argentré présentera sa manifestation annuelle **SAMEDI 3 JUILLET 1999** à partir de 9 heures dans le cadre de l'Allée d'Hauterive.

Les concours de jugement du bétail et de bonne tenue de ferme sont maintenus.

Venez nombreux au rendez-vous des éleveurs le 3 juillet 1999 dans l'Allée d'Hauterive.

Le Président  
■ Didier Mottier



## La vie des Associations Familles Rurales



### Juillet, «le centre de loisirs»

Cette année encore, grâce à une équipe d'animateurs dynamiques et aux bénévoles de l'association, les enfants de notre commune et des environs ont passé de belles journées.

### Septembre

C'est la rentrée et la possibilité de faire :

- de la **gymnastique d'entretien** - Salle des fêtes le **lundi soir** de 20h30 à 21h30.

Possibilité de cours l'après-midi, inscrivez-vous auprès de :

- Isabelle Collet - Tél. 02 43 37 33 91.

- Marie-Chantal Le Pecq - Tél. 02 43 37 37 24.

- du **Yoga** - Salle des fêtes le **mercredi soir** de 18h à 19h

Responsable : Nicole Dupuis - Tél. 02 43 37 39 29.

Exceptionnellement, nous avons prévu notre rallye pédestre le 27 septembre, il pleuvait tant que nous avons dû annuler la sortie. Désormais, il sera chaque année, le 1er mai.

Mme Maria Legeay assure des cours de couture jusqu'au 15 février 99, certains jeudis après-midi - salle de la mairie, vous pouvez la contacter au 02 43 66 94 45.

Le 10 octobre, nous avons organisé, salle du club du 3ème âge, une bourse aux jouets, vélos et articles d'enfants, comme d'habitude, beaucoup de dépôts et de bonne qualité, mais peu d'acheteurs. Nous avons donc décidé de ne pas le reconduire dans l'immédiat. Merci à l'équipe organisatrice.

Pendant les vacances de la Toussaint, Mme G. Fournier, Stéphanie, Mélanie, Carole ont initié 12 enfants à la taille du béton cellulaire : 2 après-midi bien remplis, goûter compris.

Le jeudi 5 novembre, salle de la mairie, ont démarré les après-midi «échange de savoir-faire». Début timide mais nous continuons nos parties de scrabble. Sont prévus : couture, tricot et patchwork...

### Information

- Le 30 novembre, visite au site des Mézerolles à Changé, de la déchetterie Séché.
- Une plaquette «Activités et Services des Associations Familles Rurales du Pays de Laval» est à votre disposition à la mairie.
- Deuxième semaine de décembre : décoration de Noël en soirée, pour adultes, salle de la mairie.
- Lundi 21 décembre : pâte à sel pour enfants - Resp. Georgette Fournier : 02 43 37 37 91.

### Projets

- Calligraphie : début de l'année 1999 - Resp. Michèle Gigant : 02 43 37 32 32.
- Danse de salon : début octobre 1999 - Resp. J. Guibert : 02 43 37 38 67.

### Le Centre de Loisirs de Juillet

Au mois de juillet 98, l'Association Familles Rurales a accueilli 111 enfants au Centre de Loisirs qu'elle organise depuis 13 ans maintenant. Ce sont donc 1155 journées d'activités organisées pour les enfants de 6 à 13 ans de 77 familles de la commune et des communes voisines.

La fréquentation et l'ambiance des 5 mini-camps (5 jours) proposés par l'équipe d'animation, montre que ces activités sont appréciées. Leur diversité : camp poney, camp découverte, camp indien, camp voile et vélo, camp multi sport, permis à chaque tranche d'âge de se retrouver dans une chaude ambiance d'activité et de détente.

Une équipe, composée d'une directrice et de 10 animateurs, a mis en place le projet pédagogique de centre de loisirs dans le cadre du projet éducatif élaboré par Familles Rurales.

L'année se termine, les membres de l'association vont devoir dès maintenant penser à mettre en place une nouvelle équipe d'animation pour 1999. Du temps et de la qualité dépend la réussite d'un centre de loisirs. Toutes les idées d'activité sont les bienvenues pour nous diversifier, n'hésitez pas à nous les transmettre.

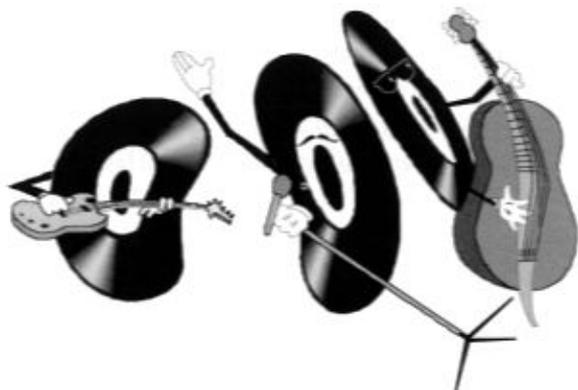
Toute l'équipe de  
Familles Rurales vous souhaite  
de joyeuses fêtes  
et une bonne année 1999.



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 98/99



- VENDREDI 27 NOVEMBRE 98** 20h30 Audition d'Ensembles à Entrammes.
- SAMEDI 5 DÉCEMBRE 98** Participation de l'Ecole de Musique à la soirée Téléthon à Bonchamp.
- DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 98** Rencontre de Chorales (Love 72 / Couffe 44)  
Eglise d'Argentré.
- SAMEDI 16 JANVIER 99** 20h30 - Concert Orchestre Junior / Orchestre d'Harmonie,  
cours JM, IM 1, IM 2 à Bonchamp (Les Angenaises).
- SAMEDI 30 JANVIER 99** Journée du Tuba  
En soirée, concert avec soliste invité à Pamé (salle des fêtes).
- VENDREDI 12 MARS 99** 20h30 - Audition d'Ensembles à Forcé.
- DIMANCHE 24 MARS 99** 15h - Concert Orchestre Junior à La Suze (72).
- SAMEDI 27 MARS 99** 20h30 - Concert d'Orchestre d'Harmonie, Atelier Jazz  
et Orchestre invité à Argentré.
- VENDREDI 9 AVRIL 99** 20h30 - Concert Orchestre Junior  
+ Orchestre invité à Louigné (Salle des Loisirs).
- VENDREDI 14 MAI 99** 19h15 - Concert de l'Orchestre d'Harmonie  
pour jumelage Entrammes / Rosendhal.
- LES 15 ET 16 MAI 99** Participation de l'Atelier Jazz au «Festival du Jazz» de Meslay-du-Maine.
- DIMANCHE 23 MAI 99** Participation à la Chorale et ensembles instrumentaux  
pour jumelage Argentré / Louigné / Babenhausen.
- SAMEDI 5 JUIN 99** 20h30 - Gala de Danse à Bonchamp «Les Angenaises».
- SAMEDI 5 JUIN 99** 20h30 - Concert de l'Ensemble Vocal à Loiron.
- DIMANCHE 13 JUIN 99** Après-midi - Concert Orchestre d'Harmonie à Astillé.
- SAMEDI 26 JUIN 99** A partir de 17h30 - Fête de la Musique à Entrammes.





La saison sportive est bien partie et à l'heure où vous lirez ces lignes, la nouvelle salle multi-sports tant attendue par la section tennis de table, qui se contentait jusqu'à présent de conditions précaires pour s'organiser, aura été mise en œuvre pour la plus grande satisfaction de tous. Quelles sont les autres utilisations ? Le yoga, la gymnastique, le volley-ball pour l'entraînement des petits, sans oublier les écoles. Un effort municipal utile donc puisqu'au service de jeunes et d'adultes qui attendent de notre part une implication qui facilite l'exercice d'une activité qui leur est chère.

Architecturalement parlant, la Mayenne est le pays des constructions successives et l'appenti accolé y est roi. La nouvelle construction ne déroge pas à cette règle et l'esthétique de l'ensemble du complexe sportif se trouve bien améliorée. Nous en profitons également pour repenser le moyen d'accéder aux salles, le digicode actuel ayant largement démontré les limites de son efficacité. Nous ne laisserons pas le vandalisme stupide, œuvre la plupart du temps d'individus irresponsables et désœuvrés, altérer la pérennité de nos installations quant on connaît les efforts que leur construction et leur entretien représentent.

L'emploi-jeune : c'est un projet qui prend forme. Nos bénévoles sont de plus en plus sollicités. Les candidats au renouvellement des membres des sections ne se bousculent pas. Le souci de la qualité des entraînements et de l'organisation des événements associés a fait que l'US Argentré recherche actuellement à recruter un jeune qui se mettrait à la disposition des sections foot, tennis, tennis de table, bi-cross, basket, volley. Aide aux entraînements, interventions d'initiation pendant les vacances, tâches administratives et aide à l'organisation des tournois, voilà la liste non exhaustive des interventions attendues pour ce jeune qui pendant 5 ans (c'est la durée d'un contrat-jeune) devra s'impliquer pour soutenir, améliorer et faciliter les pratiques sportives dans notre commune.

L'US Argentré n'a pas organisé de manifestation extra-sportive spécifique en 1998. C'est un choix pour éviter l'usure d'une reconduction annuelle de la soirée châtaignes. Rendez-vous en octobre 1999. On aura l'occasion d'en reparler.

Un dernier mot pour remercier Sylvie Druet d'avoir été notre dévouée secrétaire pendant de longues années. C'est Mireille Daneels qui la remplace.

Je vous souhaite une bonne saison sportive

**Le Président de l'US Argentré**

président  
**basket-ball**

**Henri-Xavier ROUSSEL**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 31 38

président  
**bicross**

**Joël OGER**

6, rue du Lac  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 46

président  
**football**

**Bertrand COUSIN**

9 rue de Bellevue  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 34 13

président  
**pétanque**

**Gérard ANGOT**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 36 09

président  
**cyclotourisme**

**Daniel HOUDOU**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 38 99

## UNION SPORTIVE

Président :

**DUPOIS Jean-Marc**

Maritourne

Tél. 02 43 37 39 29

Section Tennis

Secrétaire :

**DANEELS Mireille**

Trésorier :

**MOUSSAY Jean-Yves**

Section Tennis

président  
**tennis de table**

**Marcel DAVOUST**

"Le Champ de la Vigne"  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 35 85

président  
**volley-ball**

**Jacques DESNOS**

Chemin des Rochers  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 38 68

président  
**tennis**

**Marcel CHESNAY**

5, rue des Mésanges  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 32 23

président  
**rando-pédestre**

**Jean-Marc DUPOIS**

"Maritourne"  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 35 60

# La vie des Associations section football



**L'US ARGENTRÉ FOOTBALL, C'EST :**  
**160 joueurs dont une centaine de jeunes.**  
**10 équipes**  
**35 encadrants**  
**2 arbitres officiels.**

## Les Ententes, un plus pour les joueurs

L'inter saison a été l'occasion pour les responsables de rencontres avec les dirigeants de Bonchamp pour trouver des solutions pour permettre aux jeunes de pratiquer leur sport favori en fonction de leur potentiel et des effectifs. Une Entente a été conclue avec Bonchamp pour les moins de 13, moins de 15 et moins de 17. Philippe Gohier assure la coordination des équipes moins de 13 à moins de 17 et Jean-Luc Bossuat celle des plus jeunes.

## Du nouveau chez les seniors

Du nouveau chez les seniors avec l'arrivée d'Abdoulaye N'Diaye pour assurer l'entraînement des seniors secondé par Sylvain Brichet. Michel Drocourt assure la coordination des équipes seniors.

## Un podium au Challenge du meilleur club de jeunes

Les responsables argentréens ont été récompensés du travail accompli depuis plusieurs saisons pour permettre aux jeunes de pratiquer le football par une troisième place au challenge du meilleur club mayennais de jeunes particulièrement grâce à la politique de formation des encadrants du club.

## Le bénévolat, l'affaire de tous

Pour assurer la pérennité de l'encadrement, les responsables renouvellent leur invitation à se mobiliser soit pour accompagner, soit pour encadrer, soit pour prendre une responsabilité au sein du bureau. Prendre un peu de temps pour aider à l'encadrement de ces enfants est à la portée de toute bonne volonté. Les volontaires peuvent se faire connaître près des responsables : Bertrand Cousin (☎ 02 43 37 34 13), Michel Drocourt (☎ 02 43 37 37 78), Christian Dupin (☎ 02 43 37 37 75).

## S.O.S Arbitre

Pour permettre au club d'assurer ses obligations vis-à-vis des instances du football, les responsables font appel à au minimum une candidature pour assurer l'arbitrage, jeunes ou aînés. S'adresser d'urgence au président.

## Le Conseil d'Administration

Président	COUSIN Bertrand
Co-Président	DROCOURT Michel
Vice-Présidents	BOSSUAT Jean-Luc DORGERE André GOHIER Philippe LENAIN Bertrand
Secrétaire	DUPIN Christian
Trésorier	PAILLER Jean-Paul
Secrétaire-Adj.	DORGERE Cyrille
Membres	BOULAY Yvon BOURDAIS Maurice BRAULT Didier BRETON Alain BRICHET Sylvain BRIERE Jacky CORMIER Alain COUSIN Babeth GENEST Stéphane GOULAY Pierre-Antoine JOUAUX Alain LENAIN Stéphane LOISEAU Christian RENAULT Gérard

**Le conseil d'administration exprime une fois de plus ses remerciements aux sponsors qui apportent leur concours soit à l'occasion des manifestations soit lors de l'achat d'équipement, soit par les panneaux publicitaires.**

# La vie des Associations section tennis



La section tennis au fil des années continue de travailler sur la formation des jeunes. Ce qui lui permet de continuer à bien figurer dans les différents championnats.

## LA SECTION TENNIS, C'EST :

**130 licenciés dont 50% de jeunes.**

**3 équipes dames**

**6 équipes hommes**

**1 équipe loisir (Coupe été) hommes.**

C'est aussi pour situer le niveau de jeu,

**4 équipes qui jouent en Régional.**

**8 équipes jeunes : 4 garçons, 4 filles.**

Un breveté d'état qui assure 8 heures de cours (J.-F. Meslin), de nombreux adolescents et adultes qui animent et font pratiquer le tennis à de nom-

breux enfants de l'école de tennis : Carine Froissard, Véronique Tessier, Justine Lefort, Maud Lethon, Raphaël Maurus, Lionel Angot, François Guilleux et J.-Yves Moussay.

C'est un budget de 65 000 F en équilibre consacré à plus de 60% à la formation des jeunes. C'est également 2 tournois de tennis organisés en juin pour les jeunes, en septembre pour les adultes. Des bulletins d'informations distribués à la population.

C'est une section qui vit et qui est animée par un bureau constitué d'une quinzaine de personnes bénévoles.

Les Tarifs pour la saison 99 sont de 170 F pour les jeunes (*licence et carte*) et de 250 F pour les adultes (*licence et carte*).

Des animations en direction du Tennis Loisirs vont être organisées.

N'hésitez pas nous contacter.

Marcel Chesnay - Rue des Mésanges - Tél. 02 43 37 32 23.

Bernard Faure - Rue des Mésanges - Tél. 02 43 37 36 20.

Dominique Etillieux - Lotissement des Marzelles - Tél. 02 43 37 38 45.

## La vie des Associations

# section basket-ball



Après avoir failli tomber en sommeil, la section basket est repartie pour une saison avec 3 équipes de jeunes : 2 équipes féminines (minimes, benjamines et 1 équipe de garçon (minimes).

A l'issue de la dernière assemblée générale, nous avons réussi à reconstituer un nouveau bureau, et aussi à trouver des nouveaux entraîneurs.

L'entraînement des filles est assuré par Régine Quinton et Sylvie Lefray, le mercredi de 17h30 à 19h. Celui des garçons est assuré par Emilien Brière le mardi de 18h à 19h30.

Nos équipes de jeunes rencontrent des difficultés à pouvoir s'imposer, mais au fur et à mesure des matches, des progrès individuels et collectifs apparaissent.

Seul un point négatif en début de saison, nous avons dû refuser d'engager une équipe de jeunes par manque d'encadrement.

Pour la saison prochaine, nous souhaitons créer une école de basket pour les jeunes débutants en essayant de faire une entente avec Louvigné et Soulgé.

Nous recrutons encore des garçons pour étoffer l'effectif de la saison en cours.

Nous remercions aussi les personnes qui viennent arbitrer les matches à domicile, ainsi que les spectateurs assidus.

Nous continuons à encourager les adeptes du basket à nous rejoindre.

Il est possible de vous renseigner en contactant :  
Henri-Xavier Roussel au 02 43 37 31 38.

■ Le Bureau

## La vie des Associations

# section cyclo sport



Une nouvelle saison recommence avec un effectif légèrement inférieur à l'année passée. Pas d'objectif particulier pour la prochaine saison, si ce n'est celui de retrouver de nouveaux membres.

Au sein de la section, la pratique du vélo n'est pas une compétition. Je rappelle que plusieurs parcours sont proposés le samedi après-midi et le dimanche matin, suivant la valeur et les ambitions de chacun. Au cours de l'hiver, les circuits du dimanche matin, sont réalisés autour d'Argentré sur un circuit d'une dizaine de kilomètres, à parcourir le nombre de fois que chacun le désire.

Le tableau d'affichage se trouve sur le mur du presbytère, place de l'église. Vous y trouverez le programme du week-end.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 02 43 37 38 99.



**L  
E  
B  
U  
R  
E  
A  
U**

**Président** Daniel HOUDOU  
**Secrétaire** Patrick DEUIL  
**Trésorier** Alain GOUGEON  
**Membres** Monique GOUGET  
Gisèle HEURTAULT  
Gaëtan CHAILLAND  
Daniel LESAIN  
David LECLERC

# La vie des Associations section pétanque



Debouts de gauche à droite : Serge Viot - Philippe Taburet - Pierre Foinel.  
Assis de gauche à droite : Emile Brault - Joël Le Péculier - Thierry Launay - Jean-Pierre Cailton - Serge Bescher - Joël Maheault - Michel Lerioux et Christine Pollas.

La pétanque, ça se joue en doublette avec 3 boules en 13 points quelquefois en triplette avec 2 boules. Un joueur lance un cochonnet qu'on appelle «but», puis met sa boule, puis met sa boule le plus près du but «il pointe», son adversaire joue ensuite : soit il se met le plus près du but, soit «il tire» la boule de son adversaire. Mieux vaut éviter de tirer sa boule. Bref, on s'amuse bien le vendredi soir.

13 nocturnes - 2 concours loisirs - 1 tête à tête et 2 concours licenciés organisés cette saison à Argentré.

## Les nocturnes

68 adeptes malgré une date plutôt défavorable. Elles sont organisées à partir de la mi-avril le vendredi. On joue en doublette à la mêlée, c'est-à-dire qu'on ne choisit pas son partenaire, ni ses adversaires. Le tirage au sort est organisé en trois parties. A chaque partie on a un partenaire différent. Selon le nombre de joueurs inscrits, on peut avoir une ou deux triplette. Au cours de ces nocturnes, nous avons eu une moyenne de 28 joueurs. «Les nocturnes, c'est la pétanque loisir...».

## Les licenciés

Ils sont 38 dont 5 jeunes. 13 concours ont été réalisés par nos compétiteurs. Exploits divers de Ph. Taburet, Michel et Fabrice Meslier, P. Foinel et chez les femmes, de Christine Pollas et Dominique Fontaine. Les personnes qui désirent une licence doivent s'adresser à :

**Joël Le Péculier**  
Champ de la Vigne  
Tél. 02 43 37 34 45

## Concours loisirs et tête à tête

Réservés aux argentréens. Il n'y a pas besoin de licence. Bonne participation des jeunes et bonne ambiance. Les concours loisirs se font en doublette formées. On amène souvent les copains.

## Nouveau bureau 99

<b>Président</b>	E. Brault 29, Hameau le Palis 02 43 37 82 62
<b>Vice-Président</b>	J. Le Péculier
<b>Trésorier</b>	S. Viot
<b>Trésorier-Adj.</b>	Th. Launay
<b>Secrétaire</b>	F. Taburet
<b>Secrétaire-Adj.</b>	Ch. Pollas
<b>Membres</b>	Th. Launay J.-P. Cailton Ch. Pollas

Un calendrier 1999 vous sera distribué.

La photo représente le nouveau bureau.  
(manque Michel Meslier et Fabienne Taburet).

La première nocturne est fixée au Vendredi 16 avril 1999 à 20 h au terrain.

# La vie des Associations section tennis de table



Après une excellente saison 97/98 et une trêve de plus de 4 mois, les pongistes argentréens ont repris les chemins de l'entraînement à la mi-septembre, avec un effectif de 43 licenciés, 1 arbitre régional et 1 entraîneur fédéral.

Le championnat a, quant à lui, commencé début octobre, avec 5 équipes engagées :

- 1 D2 (Capitaine Marcel Davoust),
- 2 D3 (Capitaines : Olivier Dranin et Yvan Lerioux),
- 2 D4 (Capitaines : Anthony Fouchard et Jérôme Bréhard).

Pour les jeunes, 2 compétitions ont été reconduites cette année : le Critérium Fédéral ainsi que le Championnat Jeune. A ce sujet, les jeunes inscrits à ces 2 compétitions devraient en informer plus souvent leurs parents, car une absence à l'une ou à l'autre de ces rencontres, se solde par une amende au club de la part du comité.

Par ailleurs, le club a organisé son tournoi communal le Samedi 19 décembre et son tournoi départemental le dimanche 20 décembre.

En cette fin d'année, l'ensemble du club vous souhaite de bonnes fêtes et ses meilleurs vœux pour l'année 99.

■ Le Bureau

## La vie des Associations section bicross



Une nouvelle année vient de commencer et pour nos pilotes une année de travail intense car pour certains, une échéance est en vue : le championnat du Monde de Bicross qui se déroulera les 23-24-25 juillet 1999 à Vallet.

Pour obtenir cette qualification, il faut pour cela participer à des Indoors et des Masters.

Trois pilotes ont déjà commencé avec l'Indoor de Rennes qui s'est déroulé les 31 octobre et 1er novembre 98 dont l'enjeu est important, car il y avait 1200 pilotes, dont des anglais, des espagnols, des portugais, des hongrois, des

américains et d'autres nationalités. Pour cela, nous allons faire des entraînements départementaux et je pense que la motivation des pilotes fera le reste et aussi avoir le plaisir de rouler sur la piste de Vallet.

Autrement, la section se porte bien et pour cette nouvelle année de nouveaux licenciés arrivent au club.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Joël Oger - ☎02 43 37 37 46.

Jacques Marteau - ☎02 43 37 65 97.

## La vie des Associations section randonnée pédestre



L'US Argentré Rando-pédestre comporte désormais 63 adhérents, ce qui nous réjouit.

Lors de l'Assemblée Générale, les membres ainsi que le public «clairsemé» ont pu apprendre que les bilans financier et moral étaient très satisfaisants.

A l'issue de cette réunion, le bureau a établi le programme pour l'année 1999 : en voici le contenu pour ce qui concerne le premier semestre :

*17 janvier 99*

**Randonnée culturelle à Laval : 7 kms.**

Guidée par Nicolas Villeroux.

RdV à Laval - Place de Hercé à 14h.

*21 février 99*

**Circuit de la Lande de Crennes : 6,5 kms.**

RdV à Andouillé - Place de l'Église à 14h15.

*21 mars 99*

**Sur le flanc du Mont-Rochard : 10 kms.**

RdV à Ste-Gemmes-le-Robert - Place de l'Église à 14h15.

*18 avril 99*

**Circuit des Étangs : 12 kms.**

RdV à Port-Brillet - Place de l'Église à 14h15.

*16 mai 99*

**Le Parc Floral en récompense : 11 kms.**

RdV à Colombier-du-Plessis - Place de l'Église à 14h15.

*6 juin 99*

**Sortie littoral**

**De la plage Du Guesclin à St-Malo : 15 kms environ.**

(de plus amples renseignements vous seront communiqués en temps voulu).

*20 juin 99*

**«La pierre, l'eau, la forêt, le feu» : 15 ou 19 kms.**

RdV à Mézangers - Place de l'Église à 10h.

RdV à Argentré - Place de l'Église à 9h30.

**Prévoir un PIQUE-NIQUE.**

**Il est toujours temps (jusqu'à fin décembre) de vous licencier à la Fédération Française de Randonnée Pédestre (90 F pour une licence individuelle ou 160 F pour une licence familiale) ou d'adhérer à l'US Argentré (30 F). Pour ce faire, contactez le Président Jean-Marc Dupuis ou la secrétaire Chantal Moussay.**



# La vie des Associations section volley-ball



La saison de volley-ball a repris à la mi-octobre. La section repart avec les mêmes bases que la saison dernière tant au niveau senior qu'au niveau des jeunes.

Les seniors évoluent toujours en Départementale 1 et espèrent faire aussi bien que la saison dernière, car rappellons-le, l'équipe avait fini championne de départementale 1 et surtout elle avait remporté la Coupe de la Mayenne, l'objectif avoué du début de saison.

En ce qui concerne les jeunes, la section n'enregistre que 4 licenciées filles qui avec quatre joueuses de Bonchamp, forment une entente entre ces deux clubs. Au niveau des garçons, la section est toujours prête à accueillir des jeunes licenciés pour la découverte, l'initiation et la participation à un championnat.

**N'HÉSITEZ PAS À  
NOUS CONTACTER.**

## COMPOSITION DU BUREAU

<b>Président</b>	Jacques Desnos Tél. 02 43 37 35 02
<b>Vice-Président</b>	Jean-Pierre Morin Tél. 02 43 37 33 12
<b>Trésorier</b>	Emmanuel Moreau
<b>Trésorie-Adj.</b>	Yves Roger
<b>Secrétaire</b>	Stéphane Corbin Tél. 02 43 37 33 69
<b>Membres</b>	Arnaud Daneels Patrick Houdu Gérard Lecourt Philippe Mongondry



*Meilleurs  
vœux pour la  
nouvelle  
année.*



## Informations diverses horaires des cars



### HORAIRES VALABLES DU 01/09/98 AU 30/06/99

ALLER	Lundi	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	●
Circule en période de vacances								
Soulgé-sur-ouette	7.07	7.07	7.07	-	8.12	13.05	14.09	-
Louvigné	7.14	7.14	7.14	-	-	13.10	14.15	17.33
Argentré	7.20	7.20	7.20	7.45	8.20	13.16	14.20	17.28
Bonchamp	7.27	7.27	7.27	-	-	-	-	-
LAVAL Centre	7.40	7.40	7.40	8.20	8.35	13.30	14.30	18.00
LAVAL Gare	7.45	7.45	7.45	8.30	8.40	13.25	14.35	17.50
RETOUR	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Vendredi, Samedi	
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	
Circule en période de vacances								
LAVAL Gare	7.30	-	12.10	12.10	16.55	17.50	17.50	
LAVAL Centre	7.25	7.30	12.20	12.20	17.03	18.00	18.00	
Bonchamp	7.40	-	12.32	12.32	17.18	18.15	18.15	
Argentré	-	7.45	12.40	12.40	17.28	18.24	18.22	
Louvigné	-	-	12.45	12.45	17.33	18.27	18.27	
Soulgé-sur-ouette	7.50	-	12.50	12.50	-	18.33	18.33	

# Commune d'Argentré calendrier des fêtes 1999



## janvier 99

- 14 Assemblée Générale Club du 3<sup>ème</sup> âge.
- 16 Galette des Rois des Sapeurs-Pompiers.
- 30 Repas dansant de l'École St-Cyr / Ste-Julitte.

## juillet 99

- 3 Comice Agricole
- 24 Soirée moules-frites du Bicross.

## mars 99

- 6 Soirée du Tennis de Table.
- 13 Soirée choucroute de l'Amicale Laïque.
- 14 Après-midi dansant Club du 3<sup>ème</sup> âge.
- 20 Soirée Théâtrale de l'École St-Cyr / Ste-Julitte.
- 27 Concert d'Orchestre de l'École de Musique.

## septembre 99

- 11 Concours de Pétanque de l'Amicale Laïque.
- 18 Semi-nocturne de Bicross.

## avril 99

- 9 Spectacle de l'École des Dauphins.

## octobre 99

- 2 Soirée du Cyclo-sport.
- 17 Après-midi dansant Club du 3<sup>ème</sup> âge.
- 23 Soirée châtaignes de l'US Argentré.

## mai 99

- 1 Randonnée Pédestre Familles Rurales.
- 2 Foire à la Marabille de A.A.A.
- 8 Soirée des Sapeurs-Pompiers.
- 9 Commémoration de la Victoire 1945.
- 21 au 25 Échange officielle du Jumelage.

## novembre 99

- 7 ou 14 Commémoration Armistice 1918.
- 21 Loto de l'École St-Cyr / Ste-Julitte.
- 27 Soirée pot-au-feu du Jumelage.

## juin 99

- 5 Repas des Sénégalais de la Mayenne.
- 6 Après-midi dansant du Club du 3<sup>ème</sup> âge.
- 13 Fête de plein air des Écoles Publiques.
- 20 Fête de plein air École St-Cyr / Ste-Julitte.
- 27 Sortie annuelle de Randonnée Pédestre.

## décembre 99

- 4 ou 5 Concert de l'École de Musique.
- 11 et 12 Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers.
- 17 Fête de Noël de l'École St-Cyr / Ste-Julitte.
- 18 Fête de Noël des Écoles Publiques.
- 31 Saint-Sylvestre de l'US Football.





## LA POSTE

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 — Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

### BUREAU (heures d'ouverture)

Lundi au vendredi 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30  
Samedi 9 h à 12 h

### COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30  
Samedi 13 h 00

## MAIRIE

### Permanences des Élus sur Rendez-Vous

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h

### Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi, Mercredi  
et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h  
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi

*Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clés étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.*

## ETAT-CIVIL

### naissances

17-06-98	Hugo MAILLARD
19-06-98	Rodolphe BESNIER
05-07-98	Alexis JUDON
17-07-98	Pauline EUSTACHE
04-08-98	Romain MONTEBAULT
04-08-98	Laëtitia CARTIER
11-08-98	Maria-Laëtitia GASTON
30-08-98	Mathis MARCHAIS
06-09-98	Alexandre HOUSSEAU
12-09-98	Chloé BALIDAS
15-09-98	François GUYARD
04-10-98	Marjolaine BRANCHET
19-10-98	Marine LANDAIS
26-10-98	François CHERBONNEL
09-11-98	Chloé GUILLET
12-11-98	Ronan LE CAPLAIN

### mariages

27-06-98	Yvan LERIOUX et Sandra LANDAIS
25-07-98	Jean-Marc BOCHECIAMPE et Corinne COMPAGNON
22-08-98	Jérôme ROBERT et Cécile TULARD
29-08-98	Jérôme CRIBIER et Stéphanie VERSABEAU
12-09-98	Cyril BOUVET et Anita HOUSSEAU
12-09-98	Damien MÉTAYER et Stéphanie BRÉHARD
19-09-98	Nicolas CHEVREL et Sylvie BRAULT

### décès

26-11-98	Cécile DOINEAU née BROCHARD.
----------	------------------------------

## HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Toute l'année, la déchetterie est ouverte le **lundi de 11h à 12h** (sauf en août) et le **samedi de 14h à 18h**.  
Du 1er mai au 1er juillet, elle est ouverte en plus le **mercredi de 17h à 19h**.

**NOTA : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers de la commune.**

**Déchets sélectifs : 3 conteneurs à la Poste - 3 conteneurs sur le parking de l'École J.Y Cousteau - 3 conteneurs à la déchetterie.**

## PENSONS AU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

**les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,  
les samedis et mercredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,  
les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



### **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG  
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

**LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FÉRIES.**

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en sacs plastiques en polyéthylène,  
- en sacs à engrais de capacité variant de 30 l à 110 l.

**Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.**

*L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.*

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS  
A CAUSE DE L'HUMIDITE.**

### **— INTERDITS —**

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, les déchets verts (pelouses, tailles de haies), décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

### **CENTRE MÉDICO-SOCIAL**

#### **La Direction de la Solidarité de la Mayenne**

vous informe que  
le Centre Médico-social  
32, rue du Maine à Argentré  
a été transféré au

#### **Centre Médico-social des Pommerais**

43, rue des Grands Carrés  
53000 LAVAL  
☎ 02 43 59 71 10

Vous pouvez désormais contacter Mme BOURRÉ Patricia,  
assistante de service social  
et Mme GAUDICHE Véronique,  
infirmière puéricultrice,  
toutes deux intervenant dans la commune, à cette nouvelle adresse.

**Mme BOURRÉ assure une permanence de service social  
au 32, rue du Maine à Argentré  
tous les mardis de 9h à 12h.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que Mme BOURRÉ et Mme GAUDICHE  
peuvent se déplacer à **domicile sur rendez-vous.**

Argentré

Bulletin Municipal

---

---

---

---